

Compte-rendu de la réunion du conseil du 04 décembre 2020

Membres présents : Mesdames Amandine GRAIZELY, Annie-HUOT-MARCHAND, Messieurs Vincent COURTY, Bernard GRAIZELY, Christian HERARD, Gaëtan HUOT-MARCHAND, Bernard LOIGET, Julien QUÉRÉ et Pascal STUDER.

Membre absent : Madame Jennifer MASSENOT donne procuration à Monsieur Julien QUÉRÉ

Membre absent excusé : Monsieur Laurent LARESCHE

Secrétaire de séance : Madame Annie HUOT-MARCHAND est secrétaire de séance à l'unanimité.

Ouverture de séance à 20h00.

1. Monsieur le Maire fait lecture du précédent compte-rendu. Il est validé sans observation. Accepté par 9 voix Pour et 1 Abstention.

2. Astreinte déneigement

Le système mise en place précédemment (employé et agriculteurs) n'est pas reconduit et ce à la demande des agriculteurs.

L'employé communal accepte la responsabilité de faire la première tournée. Se pose le problème du repos obligatoire.

Après discussion, il s'avère que le système précédent est tout de même très intéressant pour la Commune et le personnel.

Dans un premier temps et pour parer au plus pressé, le conseil fixe en fonction des alertes météo les horaires de l'employé comme suit :

- Au plus tôt démarrage à 4 heures jusqu'à 8 heures
- Reprise à 13h30 jusqu'à 16h30

En dehors de ces horaires, les agriculteurs en l'occurrence Bernard LOIGET et Bertrand HUOT-MARCHAND sont chargés d'effectuer le déneigement si nécessaire.

Le salaire sera versé selon les conventions en vigueur.

3. Contrat agent d'entretien

Le contrat de l'agent d'entretien arrive à échéance au 24 avril 2021. Selon la loi et après plusieurs contrats Monsieur le Maire propose d'embaucher Madame MULHAUSER Laëtitia.

Après délibération, le Conseil municipal vote à 9 voix POUR et 1 Abstention, l'embauche en tant que fonctionnaire stagiaire adjoint technique, Madame MULHAUSER à 10 heures par semaine à compter du 25 avril 2021.

Actuellement Madame MULHAUSER Laëtitia touche 40 € brut par mois de RIFSEEP (IFSE). Le conseil municipal accepte de lui donner en plus la prime RIFSEEP (CIA) de 16.67 € par mois à compter du 25 avril 2021.

4. Madame ANGYAN et Monsieur PHILIPPE demande acquisition d'une partie de la parcelle jouxtant leur propriété.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Madame ANGYAN Catherine et Monsieur PHILIPPE Alain qui souhaite acquérir une partie de la parcelle communale C12 d'une superficie d'environ 4 ares.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION de vendre la parcelle C12 pour une superficie d'environ 4 ares.

Le Conseil municipal accepte par 5 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS de vendre au prix de 12€ / le m2.

Les frais du géomètre ainsi que l'acte notarié seront à la charge de l'acheteur.

5. Station de Berce du Caucase

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la visite du Conservatoire de la Botanique de Besançon au sujet de la station de Berce du Caucase pour éradiquer la plante. La meilleure solution est de planter d'autres plants (Pétasites hybridus)

6. Achat ordinateur pour le secrétariat

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'urgence de changer l'ordinateur pour le secrétariat qui devient obsolète.

Monsieur le Maire présente le devis concernant l'achat de l'ordinateur.

Devis BUROCOM : 1790 € (juste la tour)

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Maire d'établir d'autres devis et éventuellement de la location.

Le Conseil municipal laisse le choix au Maire et aux adjoints d'effectuer les devis nécessaire au changement de l'ordinateur.

(Maintenance Micro – 2 rue du Collège – 25800 VALDAHON)

DIVERS

- **Sapins de Noël 2020 :**

Les dons pour les sapins de Noël 2020 iront à l'association RESPIRARE.

- **Souvenir Français**

L'association le Souvenir Français demande une subvention de 75 €. Cette demande sera étudiée au budget 2021.

- **Impayées Ordures ménagères et Assainissement Collectif**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal sur les impayées au niveau de la Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe des Ordures Ménagères et l'assainissement collectif de la Commune.

3 550 € d'impayées pour les ordures ménagères (Communauté de Communes du Pays de Sancey Belleherbe)

1 550 € pour l'assainissement collectif de la Commune.

- **Station STEP de Belleherbe**

Monsieur le Maire vient de recevoir un courrier de la Mairie de Belleherbe concernant la station d'épuration.

Monsieur le Maire fait lecture du protocole sur le déroulement du chantier de déshydrations des boues et du chantier de réparation sur le bassin de boues activées de la station d'épuration de Belleherbe

Coût des travaux, devis de Véolia : 53 964.69 € HT partagé au prorata des Communes et de la Fruitière de Belleherbe.

Plus de question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h35

Le Maire
Vincent COURTY

